



CONVENTION DE LICENCE

Devolutions® Password Server

Cette Convention de licence s'applique au logiciel **Devolutions® Password Server**.

AVIS IMPORTANT POUR TOUS LES UTILISATEURS: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA CONVENTION QUI SUIVRA AVANT DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. CETTE CONVENTION CONTIENT UNE CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE.

EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL POUR LES FINS PERMISES AUX PRÉSENTES, VOUS CONSENTEZ À ÊTRE LIÉ AUX MODALITÉS ET CONDITIONS DE CETTE CONVENTION DE LICENCE. CETTE ACTION CONFIRME VOTRE CONSENTEMENT À Y ÊTRE PARTIE ET LIÉ, ET VOUS RECONNAISSEZ QUE CETTE CONVENTION EST VALIDE ET EXÉCUTOIRE À VOTRE ENDROIT AU MÊME TITRE QUE TOUTE ENTENTE SIGNÉE PAR VOUS. SI VOUS N'ÊTES PAS EN ACCORD AVEC TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE CONVENTION, VOUS DEVEZ VOUS ABSTENIR D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. VOUS CONFIRMEZ ET RECONNAISSEZ AVOIR EU L'OPPORTUNITÉ DE LIRE LA CONVENTION AVANT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. UNE COPIE DE CETTE CONVENTION EST DISPONIBLE ET PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE DU SITE WEB DE DEVOLUTIONS.

Cette Convention est conclue entre vous et Devolutions et établit les termes et conditions en vertu desquels nous acceptons de vous consentir une licence afin d'installer et d'utiliser le Logiciel, et de permettre aux Utilisateurs d'y accéder. Toute personne physique souscrivant à un abonnement au Logiciel pour et au nom d'une Organisation est réputée représenter et garantir être un représentant autorisé de cette Organisation avec autorité de la lier pour les fins prévues aux présentes.

Table des matières

1. [Définitions](#)
2. [Octroi de Licence](#)
3. [Restrictions liées à la Licence](#)
4. [Paiement et renouvellement](#)
5. [Mises à jour et support à la clientèle](#)
6. [Codes de Licence et sécurité](#)
7. [Transfert de Licence](#)
8. [Titre, rétention des droits et propriété intellectuelle](#)
9. [Logiciels libres](#)
10. [Vérification](#)
11. [Autorisation à Devolutions](#)
12. [Représentations et indemnisation](#)
13. [Garantie limitée](#)
14. [Limitations de responsabilité](#)
15. [Terme et résiliation](#)
16. [Amendements](#)
17. [Dispositions générales](#)

1. Définitions

Les termes définis ci-dessous ont la signification suivante :



Addenda relatif aux niveaux de support : réfère à l'Addenda relatif aux niveaux de support (tel qu'amendé, remplacé ou suppléé de temps à autres) accessible au <https://devolutions.net/fr/legal>, lequel fait partie intégrante de la Convention.

Addendas: désigne l'Addenda relatif aux niveaux de support ainsi que tout autre addenda pouvant être émis par Devolutions de temps à autres en lien avec le Logiciel.

Amélioration : désigne toute amélioration, Mise à jour, traduction, fonctionnalité, outil ou module d'extension qui est incorporé(e) au Logiciel ou à la Documentation.

Bon de commande : désigne le bon de commande généré par Devolutions et approuvé par vous en lien avec votre abonnement au Logiciel et/ou votre achat d'une Licence d'accès client, incluant toute facture ou tout addenda y relié, et lequel peut détailler notamment l'édition du Logiciel faisant l'objet de l'abonnement, le type de Licence d'accès client acheté et les plans de maintenance et de support sélectionnés.

Convention: désigne la présente convention de licence, telle que celle-ci peut être amendée, remplacée ou suppléée de temps à autres, collectivement avec ses annexes, les Addendas, vos Bons de commande et la Documentation.

Devolutions / nous / notre / nos: désigne Devolutions inc.

Documentation: signifie les manuels, guides, politiques et autres documents et spécifications techniques développés ou publiés par Devolutions en lien avec le Logiciel (incluant leurs amendements, modifications, suppléments ou nouvelles versions), disponibles sur le site web de Devolutions au <https://helpserver.devolutions.net/>.

Données à caractère personnel: désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, soit une personne physique pouvant être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Garantie limitée : a le sens donné à ce terme à l'article 13(a) de la Convention.

Licence: a le sens donné à ce terme à l'article 2(a) de la Convention.

Licence d'accès client: désigne une licence permettant à un ou plusieurs Utilisateurs d'accéder au Logiciel à partir d'un navigateur web par l'entremise de l'extension *Devolutions® Web Login* ou de l'application *Devolutions® Launcher*.

Licences publiques: signifie les licences publiques permettant d'utiliser, de reproduire et de distribuer les Logiciels libres en conjonction avec le Logiciel.

Logiciel: désigne le logiciel *Devolutions® Password Server* et sa console de gestion, en code objet, incluant leurs Mises à jour et Améliorations. Sauf si indiqué autrement aux présentes, le terme « Logiciel » réfère indistinctement à l'une ou l'autre des éditions de *Devolutions® Password Server (Team, Enterprise, Platinum)*.

Logiciels libres: désigne les logiciels libres incorporés au Logiciel, en tout ou en partie, en conformité avec les Licences publiques applicables.

Mises à jour: signifie toute nouvelle version du Logiciel ainsi que tout(e) mise à jour, mise à niveau, correctif, révision, supplément, ajout, modification, amélioration et maintenance développé(e) et incorporé(e) au Logiciel par Devolutions de temps à autre.

Ordinateur: signifie tout ordinateur, serveur, réseau ou appareil sur lequel le Logiciel est installé, ainsi que tout ordinateur ou appareil électronique à partir duquel un Utilisateur utilise le Logiciel ou y accède.

Organisation : signifie, sans s'y limiter, toute société de personnes, société à responsabilité limitée, corporation, association, fiducie, coentreprise, organisation (légalement constituée ou non) ou autorité gouvernementale.

Sociétés Affiliées: signifie toute entité qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec l'entité concernée. Pour les fins de cette définition, le terme « contrôle » signifie la détention de plus de cinquante pourcent (50%) des actions, unités ou intérêts dans telle entité concernée.

Suggestion: signifie toute suggestion, recommandation, rétroaction ou idée pour modifier ou améliorer le Logiciel qui nous est communiquée par vous ou un Utilisateur.

Travaux et Contenus: signifie collectivement le Logiciel, les Mises à jour, la Documentation, toute Amélioration et tous travaux et œuvres qui en sont dérivés (que ceux-ci soient conçus ou développés par Devolutions, vous, ou tout Utilisateur), ainsi que tout(e) configuration, fonctionnalité, interface, contenu, infographie, icône de bouton, logo, nom, marque, script, image, icône, œuvre artistique, photo, programme informatique, design, application, donnée, texte, graphique et fichier vidéo ou audio intégré(e) au Logiciel, incluant toute présentation, coordination, arrangement, mise en valeur ou sélection de l'un ou l'autre de ces éléments au sein du Logiciel, mais excluant tout Logiciel libre.

Utilisateur: désigne un individu que vous autorisez à utiliser le Logiciel par l'entremise d'une Licence d'accès client ou d'une application client.

Vous / votre / vos : désigne l'Organisation au bénéfice de laquelle un Bon de commande est émis et qui accepte d'être liée par les termes de cette Convention, mais exclut, pour plus de clarté, ses Sociétés Affiliées.

2. Octroi de Licence

- (a) Licence générale. Sous réserve des modalités et conditions de la Convention (incluant le paiement des frais d'abonnement applicables et le respect des restrictions prévues à l'article 3 ci-dessous), Devolutions vous octroie par les présentes une licence non-exclusive, non sous-licenciable et non-transférable (la « **Licence** ») (i) pour installer, copier et utiliser le Logiciel pour vos fins internes pendant le terme de votre période d'abonnement, (ii) pour télécharger, sauvegarder, imprimer, reproduire et utiliser la Documentation uniquement à des fins de support et d'assistance à l'utilisation du Logiciel, et (iii) pour effectuer une copie du Logiciel à des fins d'archivage, de sauvegarde d'urgence ou de recouvrement, pourvu que ladite copie de sauvegarde ne soit utilisée à aucune autre fin. Vous reconnaissez que le Logiciel fait l'objet d'un droit de licence et non d'une vente, et que vous n'obtenez aucun titre ou droit de propriété dans celui-ci.
- (b) Termes spécifiques – Limitations sur le nombre d'Utilisateurs, de sources de données et de domaines. Le nombre d'Utilisateurs autorisés à accéder au Logiciel et à l'utiliser (par l'entremise d'une Licence d'accès client ou d'une application client) et le nombre de sources de données et de domaines auxquels le Logiciel peut se connecter variera selon l'édition du Logiciel sélectionnée. Les fonctionnalités et limitations applicables pour chaque édition peuvent être comparées à <https://server.devolutions.net/fr/compare>.
- (c) Termes spécifiques – Licence d'accès client. Les Licences d'accès client sont non-exclusives, ne peuvent être sous-licenciées ou transférées, et sont limitées au terme de votre période d'abonnement au Logiciel. Le nombre d'Utilisateurs autorisés à accéder au Logiciel par l'entremise d'une Licence d'accès client variera en fonction du type de Licence d'accès client acquise et sera en tout temps assujéti à la limite fixée par l'édition du Logiciel utilisée. Les Licences d'accès client disponibles sont les suivantes:
- i) *Licence simple:* chaque Licence simple permet à un Utilisateur d'accéder et d'utiliser le Logiciel par l'entremise d'une Licence d'accès client.
 - ii) *Licence de site:* une Licence de site permet à un nombre illimité d'Utilisateurs principalement localisés, basés ou détachés à un seul site physique ou lieu d'affaires de votre Organisation (ou unité d'affaire) d'accéder et d'utiliser le Logiciel par l'entremise d'une Licence d'accès client.

- iii) *Licence de pays*: une Licence de pays permet à un nombre illimité d'Utilisateurs principalement localisés, basés ou détachés à de multiples sites physiques ou lieux d'affaires de votre Organisation (ou unité d'affaire) au sein d'un même pays d'accéder et d'utiliser le Logiciel par l'entremise d'une Licence d'accès client.
- iv) *Licence globale*: une Licence globale permet à un nombre illimité d'Utilisateurs localisés, basés ou détachés à de multiples sites physiques ou lieux d'affaires de votre Organisation (ou unité d'affaire) d'accéder et d'utiliser le Logiciel par l'entremise d'une Licence d'accès client, sans limitation géographique.

Devolutions se réserve le droit de limiter l'application d'une Licence de site, Licence de pays ou Licence globale à une ou plusieurs unité(s) d'affaire spécifique(s) d'une Organisation, dépendamment de ses besoins, de sa taille et de sa structure.

- (d) Termes spécifiques – Version d'essai. La Licence permettant l'installation et l'utilisation d'une version d'essai du Logiciel n'est consentie uniquement qu'à des fins d'essai et d'évaluation, expirera automatiquement après une période de 30 jours, et ne donne accès à aucune Mise à jour. Vous renoncez par les présentes à l'exercice de tout droit, recours ou réclamation à l'encontre de Devolutions en lien avec votre installation ou utilisation de la version d'essai du Logiciel. Si vous n'êtes pas en accord avec les conditions d'utilisation de la version d'essai, vous devez vous abstenir de l'installer ou de l'utiliser.
- (e) Termes spécifiques – Version Beta. Nous pouvons de temps à autre rendre disponible une version Beta du Logiciel à des fins de test ou afin d'identifier des erreurs ou défauts potentiels pouvant affecter les Mises à jour à venir. Une version Beta peut donc contenir des erreurs et défauts inconnus ou imprévisibles pouvant affecter votre capacité à l'utiliser en tout ou en partie jusqu'à ce que cette erreur ou défaut soit corrigée. Devolutions ne donne aucune garantie à l'effet que ces erreurs et défauts seront corrigés à l'intérieur d'un certain délai ou qu'elles seront effectivement corrigées. Vous renoncez par les présentes à l'exercice de tout droit, recours ou réclamation à l'encontre de Devolutions en lien avec votre installation ou utilisation de la version Beta du Logiciel. Si vous n'êtes pas en accord avec les conditions d'utilisation de la version Beta, vous devez vous abstenir de l'installer ou de l'utiliser.
- (f) Logiciels requis. L'accès au Logiciel pourra nécessiter à l'Utilisateur d'installer d'autres logiciels ou applications sur ses Ordinateurs, tels que *Devolutions® Remote Desktop Manager*, *Devolutions® Password Vault Manager*, ou *Devolutions® Launcher*. Certains de ces logiciels nécessitent l'achat de licences séparées et sont gouvernés par des conventions de licence distinctes. Veuillez vous référer à la Documentation pour plus de détails.

3. Restrictions liées à la Licence

La Licence qui vous est octroyée est assujettie aux restrictions indiquées ci-dessous. Vous ne pouvez (et ne pouvez permettre tout Utilisateur ou tierce personne de):

- (i) permettre l'accès ou l'utilisation du Logiciel par un nombre d'Utilisateurs qui excède la limite autorisée sous la Licence ou la Licence d'accès client;
- (ii) procéder à une ingénierie inversée, désassembler, compiler ou décompiler le code objet du Logiciel, ou tenter par tout moyen de dériver, reconstruire ou découvrir son code source ou tout algorithme, format de fichier, programme ou interface sous-jacent;
- (iii) utiliser une version non-autorisée ou auto-modifiée du Logiciel;
- (iv) utiliser le Logiciel pour fin de développer des produits ou services concurrents;
- (v) utiliser le Logiciel d'une manière qui interfère ou perturbe son utilisation par toute autre personne;
- (vi) rendre publiquement disponible, distribuer, partager, louer, sous-licencier, céder, vendre ou transférer le Logiciel, ou l'exploiter à des fins commerciales, sauf tel qu'autorisé aux présentes;

- (vii) modifier, traduire, altérer ou améliorer le Logiciel ou la Documentation, incorporer ou combiner le Logiciel avec d'autres logiciels, ou créer toute œuvre qui en est dérivée;
- (viii) utiliser le Logiciel en violation des lois applicables, incluant sans limitation toutes lois ou réglementations en matière de propriété intellectuelle, de droit à la vie privée ou de protection des Données à caractère personnel.

Vous devez vous assurer que chaque copie du Logiciel et de la Documentation contienne toutes les marques de commerce ainsi que tout avis de droits d'auteur ou autres marques de propriété tels qu'apparaissant sur leur version originale, étant entendu que toutes telles copies demeurent en tout temps assujetties à la Licence et la Convention.

Vous êtes responsable du respect de la Licence et des dispositions de la Convention par vos Utilisateurs lorsque ceux-ci utilisent le Logiciel et la Documentation. Vous demeurez responsable à l'endroit de Devolutions pour toutes actions et omissions commises par vos Utilisateurs en violation de la Convention et vous devez défendre et indemniser Devolutions contre toute réclamation ou dommage subi en lien avec telles actions et omissions.

4. Paiement et renouvellement

- (a) Paiement. L'octroi de la Licence est conditionnel au paiement des frais d'abonnement et de licence spécifiés sur le Bon de commande à l'intérieur du délai de paiement applicable. Devolutions se réserve le droit de suspendre ou de résilier votre abonnement en cas de défaut de paiement. Sauf tel que prévu aux présentes, les frais d'abonnement et de licence ne sont pas remboursables. Si vous acquittez un paiement avec une carte de crédit par l'entremise de notre site web, vous autorisez par le même fait notre tiers-procèsseur de traiter votre paiement et de charger sur votre carte de crédit le montant d'achat indiqué sur votre Bon de commande. Vous demeurez responsable de nous fournir des renseignements de facturation complets et exacts et de nous informer de tout changement à cet égard.
- (b) Taxes. Les frais affichés sur notre site web n'incluent pas les taxes et prélèvements gouvernementaux applicables, dont notamment les taxes de vente, les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes d'usage ou les taxes de retenue fiscale qui peuvent être imposées par toute juridiction. Le cas échéant, les taxes applicables seront ajoutées à vos frais d'abonnement et vous demeurez responsable de les acquitter tel qu'indiqué sur votre Bon de commande.
- (c) Renouvellement. Vous pouvez renouveler votre abonnement avant son expiration en payant les frais de renouvellement applicables, lesquels pourront différer des frais payés pour votre abonnement précédent. Si vous décidez de ne pas renouveler ou prolonger votre abonnement, vous ne serez alors plus en mesure d'accéder au Logiciel après l'expiration de votre période d'abonnement courante.

5. Mises à jour et support à la clientèle

- (a) Mises à jour. Les Mises à jour peuvent être téléchargées et installées sans frais additionnel pendant votre période d'abonnement. Vous reconnaissez que le défaut d'installer une Mise à jour peut affecter ou limiter l'utilisation de certaines fonctionnalités du Logiciel ou limiter notre capacité de répondre adéquatement à vos demandes de soutien technique.
- (b) Support à la clientèle. Le niveau de support applicable dépendra du plan de support à la clientèle sélectionné ou acheté avec le Logiciel. Aucun support à la clientèle ne vous sera offert après l'expiration de votre période d'abonnement. Veuillez vous référer aux termes de l'Addenda relatif aux niveaux de support pour plus de détails, lesquels termes sont réputés faire partie intégrante de la Convention.

6. Codes de Licence et sécurité

Vous êtes responsable d'assurer la sécurité et la confidentialité des codes de Licence qui vous sont émis. Nous n'avons aucune obligation de vérifier l'identité ou l'autorité de toute personne utilisant un code de Licence ou tentant

de communiquer avec nous en votre nom, mais nous pouvons, à notre discrétion, valider son identité et demander toute preuve à cet égard. Vous acceptez de nous aviser immédiatement de toute utilisation non-autorisée de vos codes de Licence. Devolutions n'est pas responsable des pertes causées par de tels accès ou usages non-autorisés de vos codes de Licence. Tous les codes de Licence qui vous sont émis demeurent la propriété de Devolutions et peuvent être annulés ou suspendus à tout moment sans préavis ou responsabilité en cas d'un défaut de votre part ou de la part d'un Utilisateur de se conformer à la Convention.

7. Transfert de Licence

Vous ne pouvez transférer, céder ou sous-licencier la Licence ou une Licence d'accès client, en tout ou en partie, ou l'un ou l'autre de vos droits ou obligations prévus à la Convention, sans obtenir le consentement préalable écrit de Devolutions. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez transférer votre Licence et votre Licence d'accès client sans notre consentement préalable dans le cas d'un transfert de la totalité ou d'une partie substantielle de vos actifs, sujet aux conditions suivantes: (i) le transfert doit être fait en faveur du cessionnaire de vos actifs; et (ii) le cessionnaire doit consentir par écrit à être lié par les modalités de la Convention. Devolutions a le droit de céder en tout temps ses droits, titres et intérêts dans le Logiciel, la Licence, la Licence d'accès client ainsi que ses droits et obligations prévus à la Convention, et pourra exécuter ses obligations aux présentes par l'entremise de tiers consultants ou sous-contractants, en tout ou en partie.

8. Titre, rétention des droits et propriété intellectuelle

Vous reconnaissez que les Travaux et Contenus, incluant tout droit de propriété intellectuelle y afférent ou qui en découle, sont et demeurent la propriété exclusive de Devolutions et de ses successeurs et ayant-droits, et que vous n'avez aucun droit, titre ou intérêt dans les Travaux et Contenus autres que les droits de licence conférés expressément aux présentes. Devolutions se réserve tous droits qui ne vous sont pas expressément octroyés en vertu de la Convention. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, vous (en votre nom et au nom de vos Utilisateurs) octroyez par les présentes à Devolutions une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de droits, sous-licenciable et transférable pour utiliser et exploiter de quelque manière que ce soit les Suggestions communiquées à Devolutions, sans droit de compensation, suivi ou autre restriction. Dans la plus grande mesure permise par la loi, vous (en votre nom et au nom de vos Utilisateurs) renoncez irrévocablement et consentez à ne jamais exercer tout droit moral que vous pourriez détenir à l'égard d'une Suggestion. Dans la mesure où Devolutions utilise une Suggestion pour créer ou développer une Amélioration, toute telle Amélioration (incluant tout droit de propriété intellectuelle y afférent ou qui en découle) sera la propriété exclusive de Devolutions. Vous reconnaissez que les Travaux et Contenus sont protégés par les lois sur le droit d'auteur, les marques de commerce, les brevets et autres propriétés intellectuelles, et que toute violation ou tout détournement de ces droits de votre part ou de la part d'Utilisateurs donnera ouverture à notre droit de vous réclamer des dommages en vertu de ces lois.

9. Logiciels libres

Vous reconnaissez que: (i) le Logiciel peut incorporer des composantes de Logiciels libres qui font l'objet de Licences publiques; (ii) chaque Logiciel libre est régi par les termes de sa Licence publique; (iii) cette Convention ne restreint pas et ne vise pas à restreindre les droits qui vous sont conférés par les Licences publiques; et (iv) toutes les exclusions et limitations de garantie et de responsabilité prévues aux Licences publiques quant aux Logiciels libres s'appliquent à vous et à vos Utilisateurs (le cas échéant), et Devolutions n'offre aucune (et n'est réputée offrir aucune) garantie expresse ou implicite ou indemnité à l'égard des Logiciels libres qui ne sont pas expressément offertes dans les Licences publiques.

10. Vérification

À notre demande écrite, vous nous confirmerez par écrit que le Logiciel est utilisé en conformité avec la Convention ainsi que le nombre d'Utilisateurs ayant accès ou utilisant le Logiciel. Nous pouvons, à nos frais, pendant les heures normales de bureau et en fournissant un avis préalable d'au moins 72 heures, vérifier l'utilisation que vous faites du Logiciel. Vous collaborerez à de telles vérifications, notamment en nous donnant accès à tout ordinateur, dossier ou autre information pouvant être lié à l'utilisation du Logiciel. Si nous découvrons une utilisation, reproduction, distribution

ou autre exploitation non autorisée du Logiciel, vous acceptez de payer nos coûts raisonnablement encourus pour effectuer la vérification dans la mesure où la valeur des frais d'abonnement et de licence qui se seraient appliqués à telle utilisation non-autorisée excède 10% des frais d'abonnement et de licence effectivement payés par vous pour la période d'abonnement alors en cours, en addition à tout autre droit ou recours que nous pourrions exercer. Sans limiter ce qui précède, nous pouvons également, à notre seule discrétion, vous ordonner de cesser toute utilisation non autorisée du Logiciel ou de payer des frais d'abonnement et de licence additionnels pour le restant de votre période d'abonnement. Dans l'un ou l'autre des cas, vous acceptez de payer : (i) les frais d'abonnement et de licence (incluant les frais de support à la clientèle applicables) qui auraient été appliqués à cette utilisation non-autorisée pour la période concernée (ou, s'il est impossible de déterminer cette période, à partir du début de votre période d'abonnement courante); et (ii) un intérêt au taux de 1% par mois (12% annuellement), calculé et capitalisé sur une base mensuelle à partir du moment auquel ce montant aurait dû être payé jusqu'à son paiement complet et final.

11. Autorisation à Devolutions

Vous consentez et nous autorisez par la présente à afficher et reproduire sur notre site web votre marque de commerce, nom de commerce et/ou logo pour la seule fin de promouvoir le fait que vous utilisez notre Logiciel. Vous nous autorisez aussi à utiliser votre logo affiché sur notre site web comme lien externe vers votre site web. Vous pouvez annuler et révoquer ces autorisations en tout temps en nous envoyant votre requête par courriel à infos@devolutions.net. Nous ferons tous les efforts raisonnables afin de retirer votre nom de commerce, marque de commerce et/ou logo ainsi que tout lien externe vers votre site web à l'intérieur d'un délai raisonnable suivant la réception de votre requête.

12. Représentations et indemnisation

- (a) Représentations mutuelles. Chaque partie représente et garantit avoir le pouvoir, la capacité et l'autorité de conclure la Convention et d'exécuter ses obligations qui y sont prévues, et qu'elle est valablement liée par la Convention.
- (b) Représentation spécifique. Vous représentez et garantissez que vous (et vos Utilisateurs) utiliserez le Logiciel en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables, incluant sans limitation toutes lois relatives à la vie privée et la protection des Données à caractère personnel.
- (c) Nos obligations d'indemnisation. Sous réserve des limitations de responsabilité prévues à l'Article 14 (« Limitations de responsabilité »), nous vous indemniserons de tous dommages, honoraires extrajudiciaires et coûts qui vous auront été imposés de façon finale et sans appel par un tribunal de juridiction compétente (ou de tout montant payé par vous en vertu d'un règlement que nous aurons approuvé par écrit) résultant d'une demande, réclamation ou poursuite déposée ou intentée à votre encontre par une tierce partie alléguant que le Logiciel viole ou détourne ses droits de propriété intellectuelle (une « **Réclamation à votre encontre** »), conditionnellement à ce que (a) vous nous avisiez promptement par écrit de toute Réclamation à votre encontre, (b) vous nous donniez le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la Réclamation à votre encontre (étant entendu que nous ne pourrions régler aucune Réclamation à votre encontre à moins que ce règlement ne vous libère inconditionnellement de toute responsabilité), et (c) vous nous fournissiez toute assistance raisonnable, à nos frais. Sans limiter ce qui précède, si nous sommes notifiés d'une réclamation de tiers alléguant une violation ou un détournement de ses droits par le Logiciel, nous pourrions, à notre discrétion et à nos frais, (i) modifier le Service de manière à le rendre conforme, sans affecter notre Garantie limitée, (ii) obtenir les licences requises afin de vous permettre de continuer à utiliser le Logiciel conformément à la Convention, ou (iii) mettre fin à votre abonnement et vous rembourser les frais d'abonnement et de licence au prorata du terme restant de votre période d'abonnement. Les obligations d'indemnisation stipulées ci-dessus ne s'appliquent pas si (1) l'allégation ne mentionne pas spécifiquement que la Réclamation à votre encontre est basée sur l'utilisation du Logiciel; (2) la Réclamation à votre encontre découle de l'utilisation du Logiciel en combinaison avec des logiciels, équipements, données ou processus qui ne sont pas fournis par nous, et que n'eût été de cette utilisation combinée, le Logiciel n'aurait pas fait l'objet d'une telle réclamation; ou (3) la Réclamation à votre encontre découle de votre utilisation du Logiciel faite en violation de la Convention, de la Documentation, d'un Addenda ou des lois applicables. Les recours stipulés ci-dessus représentent la seule responsabilité de

Devolutions et vos seuls recours en lien avec toute violation réelle ou alléguée de propriété intellectuelle par le Logiciel.

- (d) Vos obligations d'indemnisation. Vous prendrez notre défense et nous indemniserez ainsi que nos dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants et Sociétés Affiliées à l'égard de tout(e) perte, dépense, responsabilité, dommage, coût (incluant sans limitation les frais légaux et les honoraires raisonnables d'avocats) allégué(e) ou prouvé(e), ainsi que toute demande, réclamation ou poursuite déposée ou intentée à notre encontre par une tierce partie en lien avec ou découlant de (i) votre violation d'une représentation, garantie ou autre obligation prévue à la Convention, (ii) une utilisation du Logiciel par vous ou vos Utilisateurs effectuée en contravention de la Convention ou de la Documentation, (iii) toute action ou omission négligente commise par vous ou vos Utilisateurs en cours d'utilisation du Logiciel, ou (iv) toute utilisation du Logiciel par vous ou vos Utilisateurs faite en violation de droits de tiers, incluant sans limitation tout droit de propriété intellectuelle ou droit à la vie privée, ou en violation de toute loi ou tout règlement applicable.

13. Garantie limitée

- (a) Garantie limitée. Sauf tel que prévu ci-dessous, Devolutions garantit que le Logiciel fonctionnera de façon substantiellement conforme aux spécifications, fonctionnalités et opérations décrites dans la Documentation pendant le terme de votre abonnement (la « **Garantie limitée** »).
- (b) Exclusions. La Garantie limitée ne s'applique pas à la version d'essai et la version Beta du Logiciel. De plus, la Garantie limitée ne s'applique pas (et vous renoncez par les présentes à tout droit ou recours à notre encontre) si le défaut de garantie survient en raison ou dans le cadre de l'une ou l'autre des situations suivantes: (i) tout défaut ou défaillance d'un Ordinateur; (ii) tout dysfonctionnement, défaut ou défaillance causé par un usage anormal ou abusif, un accident, une négligence, une installation, opération ou maintenance inappropriée, un vol, un vandalisme, un événement de force majeure, un acte terroriste, une panne de courant ou surtension, une défaillance de batterie, ou une défaillance ou insuffisance du réseau wi-fi; (iii) tout acte ou omission de votre part ou de la part d'un Utilisateur ou d'un tiers, incluant un acte de piratage informatique ou autre acte répréhensible, malicieux ou illégal, ou toute autre cause hors de notre contrôle raisonnable; (iv) toute défectuosité qui ne nous est pas divulguée à l'intérieur de votre période de Garantie limitée; (v) un dysfonctionnement causé par une défectuosité du matériel informatique ou autres logiciels installés sur vos Ordinateurs; (vi) le Logiciel n'est pas installé, mis à jour ou utilisé conformément à la Convention, la Documentation ou nos recommandations; ou (vii) toute utilisation du Logiciel en combinaison avec des technologies, équipements ou autres logiciels qui ne sont pas supportés ou compatibles. Sans limiter ce qui précède, Devolutions ne représente ou ne garantit aucunement que le Logiciel est ou sera compatible avec toutes les technologies, plateformes, environnements ou dispositifs (autres que ceux mentionnés spécifiquement dans la Documentation). Les disparités mineures dans la Documentation ne doivent pas être considérées ou traitées comme étant des erreurs dans le Logiciel.
- (c) Recours. Notre seule responsabilité et vos seuls recours en cas de violation de notre Garantie limitée seront, à notre option exclusive, de (i) déployer nos efforts commercialement raisonnables afin d'apporter les corrections, additions, modifications ou ajustements au Logiciel qui sont nécessaires afin qu'il opère conformément aux spécifications, fonctionnalités et opérations décrites dans la Documentation, (ii) remplacer le Logiciel par un autre logiciel conforme ayant des fonctionnalités substantiellement similaires ou (iii) vous rembourser les frais d'abonnement et de licence payés au prorata en fonction de la date à laquelle vous nous avez rapporté le défaut de garantie. Nous ne garantissons aucunement que toutes les erreurs ou défectuosités rapportées seront corrigées à l'intérieur d'un certain délai ou qu'elles seront effectivement corrigées.
- (d) Exclusions. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSÉMENT SPÉCIFIÉE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL » ET DEVOLUTIONS SE DÉGAGE EXPRESSÉMENT DE TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES (QUE CELLES-CI DÉCOULENT DES LOIS EN VIGUEUR, DU DROIT COMMUN, DES COUTUMES, DE L'USAGE OU AUTREMENT) QUANT À TOUTE QUESTION, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE DE TITRE, LA GARANTIE DE NON-VIOLATION DES DROITS DES TIERS (Y COMPRIS TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE), LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'EXACTITUDE, D'ACCESSIBILITÉ OU D'ADAPTATION À UN

USAGE PARTICULIER, OU LA GARANTIE IMPLICITE RÉSULTANT DE L'EXÉCUTION D'UNE OBLIGATION, D'UNE NÉGOCIATION OU D'UN USAGE DE COMMERCE. VOUS ASSUMEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ ET TOUS LES RISQUES LIÉS À VOTRE DÉCISION D'UTILISER LE LOGICIEL POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS (INCLUANT TOUT REVENU OU PROFIT ANTICIPÉ), DIVULGUÉS OU NON À DEVOLUTIONS. DEVOLUTIONS NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE À L'EFFET QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT D'ERREURS, DE VIRUS, D'INTERRUPTIONS OU AUTRES DÉFAILLANCES. DEVOLUTIONS NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DE TOUTE COMPOSANTE DE TIERS INCORPORÉE AU LOGICIEL OU INTERAGISSANT AVEC CE DERNIER. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, DEVOLUTIONS N'A AUCUNE OBLIGATION DE VOUS DÉFENDRE À L'ÉGARD DE TOUTES RÉCLAMATIONS LIÉES À LA VIOLATION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIES ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS SONT EN ADDITION À (ET NON EN REMPLACEMENT DE) TOUTES AUTRES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DE GARANTIE PRÉVUES AUX LICENCES PUBLIQUES APPLICABLES AUX LOGICIELS LIBRES, LESQUELLES SONT INCORPORÉES À CETTE CONVENTION PAR RÉFÉRENCE ET SONT PRÉSUMÉES S'APPLIQUER À VOUS ET VOS UTILISATEURS POUR LE BÉNÉFICE DE DEVOLUTIONS ET DE TOUT CONTRIBUTEUR AUX LOGICIELS LIBRES (SELON LE CAS).

14. Limitations de responsabilité

- (a) Limitation de responsabilité. DANS LA PLUS GRANDE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE DEVOLUTIONS EN LIEN AVEC LA CONVENTION OU DÉCOULANT DE CELLE-CI OU DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT TOTAL DES FRAIS D'ABONNEMENTS ET DE LICENCE PAYÉS À L'ÉGARD DU LOGICIEL POUR LA PÉRIODE D'ABONNEMENT AU COURS DE LAQUELLE L'ÉVÉNEMENT MENANT À CETTE RESPONSABILITÉ S'EST PRODUIT. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LA FINALITÉ PRINCIPALE DE CET ARTICLE 14(a) EST DE RÉPARTIR ENTRE LES PARTIES LES RISQUES DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET DE LIMITER NOTRE RESPONSABILITÉ POTENTIELLE EU ÉGARD AUX FRAIS D'ABONNEMENTS PAYÉS, LESQUELS AURAIENT ÉTÉ SUBSTANTIELLEMENT PLUS ÉLEVÉS SI NOUS AVIONS DÛ ASSUMER UNE RESPONSABILITÉ PLUS GRANDE QUE CELLE PRÉVUE AUX PRÉSENTES. LA PRÉSENTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE INDÉPENDAMMENT DE LA NATURE DE LA CAUSE, QUE CELLE-CI SOIT CONTRACTUELLE, EXTRA-CONTRACTUELLE OU STATUTAIRE, MAIS NE LIMITERA AUCUNEMENT VOS OBLIGATIONS DE PAIEMENT EN VERTU DE LA CONVENTION. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ UNE EXCLUSION OU LIMITATION DE RESPONSABILITÉ PRÉVUE À CETTE CONVENTION NE PEUT ÊTRE VALIDE OU EXÉCUTOIRE EN VERTU DES LOIS APPLICABLES, CETTE EXCLUSION OU LIMITATION DEVIENDRA INOPPOSABLE DANS LA SEULE LIMITE DE SON INAPPLICABILITÉ, ÉTANT ENTENDU QUE LES AUTRES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS PRÉVUES AUX PRÉSENTES DEMEURERONT ENTIÈREMENT VALIDES ET EXÉCUTOIRES. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS DEVOLUTIONS NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES DÉCOULANT DE VOTRE DÉFAUT DE PROCÉDER À LA SAUVEGARDE RÉGULIÈRE DE VOS DONNÉES, DE PROCÉDER À LA VÉRIFICATION RÉGULIÈRE DE CES SAUVEGARDES ET DE METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ET MESURES DE SÉCURITÉ EFFICACES À L'ÉGARD DE VOS ORDINATEURS.
- (b) Exclusion des dommages indirects et consécutifs. DANS LA PLUS GRANDE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, EN AUCUN CAS DEVOLUTIONS NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE À VOTRE ENDROIT OU À L'ENDROIT D'UN UTILISATEUR POUR (i) TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSÉCUTIF, INCIDENT, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, (ii) TOUT DOMMAGE LIÉ À L'INTERRUPTION DES AFFAIRES OU À LA PERTE DE REVENUS, DE PROFITS OU D'ACHALANDAGE, (iii) TOUT DOMMAGE RELIÉ AUX ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE, À DES FAILLES DE SÉCURITÉ, À LA PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES, FICHIERS OU PROGRAMMES INFORMATIQUES, POUVANT DÉCOULER, DANS CHAQUE CAS, DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL, DE LA FOURNITURE OU DU DÉFAUT DE FOURNIR UN SUPPORT OU AUTRES SERVICES, OU EN RAISON DE TOUTE AUTRE CAUSE, QUE CELLE-CI SOIT D'ORIGINE CONTRACTUELLE, EXTRA-CONTRACTUELLE OU STATUTAIRE, MÊME SI DEVOLUTIONS AVAIT ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

15. Terme et résiliation

- (a) Terme de la Convention. Cette Convention prend effet dès le moment où vous en acceptez les termes ou installez le Logiciel sur votre Ordinateur, selon le cas, et demeure en vigueur jusqu'à ce que vous cessiez d'utiliser le Logiciel ou à l'expiration ou la résiliation de votre abonnement, le cas échéant.
- (b) Résiliation de la Convention. Une partie peut résilier la Convention (i) 30 jours après avoir envoyé un avis de défaut important à l'autre partie dans la mesure où ce défaut n'a pas été corrigé à l'intérieur de ce délai, ou (ii) immédiatement si l'autre partie cesse ses opérations, fait l'objet d'une procédure ou requête en matière de faillite ou d'insolvabilité, ou fait cession de ses biens à ses créanciers ou à un séquestre, syndic de faillite ou autre officier similaire.
- (c) Remboursement en cas de résiliation. Dans la mesure où vous résiliez la Convention conformément à l'article 15(b) (« Résiliation de la Convention »), nous vous rembourserons les frais d'abonnement et de licence prépayés au prorata du terme restant de votre période d'abonnement. Dans la mesure où nous résilions la Convention conformément à ce même article 15(b), tout frais prépayé à l'égard de votre abonnement sera conservé et ne pourra être remboursé.
- (d) Effet de la résiliation. Suivant la résiliation de la Convention, quelle qu'en soit la raison, la Licence et la Licence d'accès client (le cas échéant) seront automatiquement annulées et vous devrez immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toute copie en votre possession ou sous votre contrôle. Suivant notre demande écrite, vous devrez nous délivrer un certificat signé par l'un de vos dirigeants autorisés déclarant que vous vous êtes conformé à toutes vos obligations prévues au présent paragraphe.
- (e) Survie de certaines dispositions. Les articles 3 (« Restrictions liées à la Licence »), 8 (« Titre, rétention des droits et propriété intellectuelle »), 9 (« Logiciels libres »), 12 (« Représentations et indemnisation »), 13 (« Garantie limitée »), 14 (« Limitations de responsabilité »), 15 (« Terme et résiliation ») et 17 (« Dispositions générales ») survivront la résiliation de la Convention, en addition aux autres dispositions de la Convention qui doivent nécessairement y survivre afin de donner effet à ses finalités et aux intentions des parties exprimées aux présentes.

16. Amendements

Devolutions se réserve le droit d'amender et de mettre à jour la Convention de temps à autre et de publier toute version amendée sur son site web accompagnée d'un avis informant que des modifications ont été apportées. La Convention telle qu'amendée s'appliquera automatiquement à vous au moment du renouvellement de votre abonnement ou votre installation d'une Mise à jour. Cette Convention ne peut être amendée autrement, sauf par le biais d'une entente écrite signée par un représentant autorisé de chaque partie.

17. Dispositions générales

- (a) Droit applicable; Juridiction. Cette Convention est régie et interprétée en vertu des lois de la province de Québec, Canada, sans référence aux principes et règles de conflits de lois. Cette Convention n'est pas régie par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue.
- (b) Règlement des différends – CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE. Dans l'éventualité où nous n'arrivons pas à résoudre un différend avec vous après avoir tenté de le faire de façon informelle, chaque partie s'engage et s'oblige à résoudre tout(e) réclamation, dispute, différend ou controverse (excluant tout recours en injonction) issu(e) de la Convention ou en lien à toute violation de celle-ci sous l'égide exclusive du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, par voie d'arbitrage et à l'exclusion des tribunaux, conformément à son Règlement général d'arbitrage commercial alors en vigueur. L'arbitrage sera tenu devant un seul arbitre à Montréal, Province de Québec, dans la langue française si les parties en conviennent d'un commun accord ou, à défaut, dans la langue anglaise. La décision de l'arbitre sera finale, exécutoire et sans possibilité d'appel. Chaque partie

devra assumer en parts égales les frais d'arbitrage (à l'exception des frais et honoraires de leurs procureurs respectifs). Malgré ce qui précède, rien aux présentes n'empêche une partie d'intenter un recours en injonction ou autres mesures provisoires devant les tribunaux afin de protéger ses droits et intérêts, incluant pour fin de prévenir ou faire cesser tout(e) violation ou détournement de ses droits de propriété intellectuelle, et les parties conviennent de soumettre tout tel recours aux tribunaux compétents ayant juridiction dans le district de Montréal, province de Québec, à l'exclusion de tout autre tribunal. Chaque partie renonce par les présentes à invoquer toute défense ou intenter toute requête fondée sur le manque de juridiction personnelle ou le *forum nonconveniens* dans le cadre de toute procédure intentée devant ces tribunaux.

- (c) Données à caractère personnel. Sauf tel que décrit dans la Politique relative à la vie privée de Devolutions disponible au <https://devolutions.net/fr/legal>, dont les dispositions pertinentes sont incorporées à la Convention pour en faire partie intégrante, Devolutions ne collecte, n'utilise ou ne traite aucune de vos Données à caractère personnel ou celles de vos Utilisateurs par l'entremise ou en lien avec votre accès au Logiciel ou son utilisation. Dans la mesure où vous utilisez le Logiciel pour collecter, utiliser ou traiter des Données à caractère personnel, vous demeurez entièrement responsable de prendre toutes mesures appropriées afin de vous conformer aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et des Données à caractère personnel.
- (d) Invalidité partielle. Si une disposition de la Convention est déclarée illégale, nulle, ou inapplicable pour quelque raison que ce soit par un tribunal compétent, telle disposition devra alors continuer de recevoir application dans les limites permises par la loi afin de donner effet autant que possible à l'intention des parties, et les autres dispositions de la Convention continueront de s'appliquer et de recevoir leur plein effet.
- (e) Administration des exportations. Le Logiciel peut être soumis à des lois et réglementations du Canada, des États-Unis ou d'autres juridictions en matière d'exportation, incluant celles de votre pays d'origine. Vous vous engagez à vous conformer à ces lois afin de faire en sorte que le Logiciel ne soit pas : (i) utilisé ou exporté, directement ou indirectement, en violation de ces lois; (ii) utilisé ou relié à une intention d'être utilisé à des fins prohibées par ces lois, incluant, sans s'y limiter, la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous confirmez ne pas faire partie des personnes ou entités non autorisées nommées sur les listes établies par les gouvernements du Canada et des États-Unis, et que vous ne permettrez à aucune tierce partie d'accéder, d'utiliser ou d'exporter le Logiciel dans un pays assujéti à un embargo du Canada, des États-Unis ou de votre pays d'origine.
- (f) Force majeure. Aucune partie n'est réputée être en défaut ou autrement responsable en cas de tout délai ou défaut d'exécution de ses obligations prévues à cette Convention (autres qu'une obligation de paiement) en raison d'un événement de force majeure ou de toute autre cause imprévisible hors de son contrôle raisonnable.
- (g) Non-exercice des droits. Le défaut d'une partie d'exercer l'un ou l'autre de ses droits en vertu de la Convention ne constitue aucunement une renonciation par cette partie à l'exercice ultérieur de ces droits. La renonciation d'une partie à l'égard d'un défaut en vertu de la Convention ne constitue pas une renonciation à l'égard de tout autre défaut en vertu de celle-ci. Afin d'être valide, une renonciation doit être donnée par écrit et de façon explicite par un représentant autorisé de la partie acceptant de renoncer à son droit.
- (h) Choix des recours. Tous les droits et recours prévus aux présentes ou découlant de la loi sont cumulatifs et peuvent être exercés seuls ou de façon concurrente sauf indication contraire dans les présentes. Le manquement par l'une des parties à faire valoir toute disposition des présentes n'empêchera pas son exercice ultérieur.
- (i) Portée. Cette Convention est au bénéfice et lie les parties aux présentes ainsi que leurs successeurs et ayants cause respectifs.
- (j) Entente complète. Chaque partie a lu la Convention, a eu l'occasion d'obtenir l'avis d'un conseiller juridique indépendant, accepte d'être liée par la Convention et convient que celle-ci constitue l'entente intégrale entre les parties relativement à l'utilisation du Logiciel et aux autres objets couverts aux présentes. Cette Convention a préséance sur toutes propositions, négociations et communications, verbales ou écrites, entre les parties



relativement aux objets des présentes, à moins d'une entente écrite à l'effet contraire. Tout terme stipulé sur un bon de commande, confirmation, facture ou autre document (incluant tout document ou entente conclu avec un revendeur autorisé duquel vous avez obtenu le Logiciel) qui est différent ou incompatible avec les termes et conditions de cette Convention n'aura aucun effet exécutoire sur les parties, même si signé et retourné, à moins qu'il n'y soit expressément stipulé que tel terme aura préséance sur les termes et conditions des présentes.